



Le BAFA et le BAFD : une expérience formative fondée sur le collectif

Mars 2021

La crise sanitaire met à l'épreuve nos pratiques de formation. Le secteur de l'animation volontaire n'échappe pas à ce constat. Pour ralentir la propagation de la Covid-19, l'organisation des sessions théoriques conduisant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) a récemment évolué. Si la tenue des formations à distance est devenue la règle générale comme l'indique le [décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020](#) (article 35, alinéa 8), les organismes de formation sont encore autorisés à accueillir les stagiaires à condition de respecter les mesures d'hygiène et les règles de distanciation physique.

Eu égard à la situation sanitaire, l'introduction de la formation à distance est compréhensible. Néanmoins, dans le champ spécifique de l'animation volontaire, cette nouvelle disposition interpelle. Elle n'est adaptée ni aux objectifs de ces brevets, ni aux modalités pédagogiques mises en œuvre par les Aroéven.

La dimension collective est indissociable du parcours formatif. Le premier critère du cahier des charges annexé à l'[arrêté du 15 juillet 2015](#) le rappelle : ces formations « *doivent non seulement aider à exercer des fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs (ACM), mais aussi contribuer à une éducation citoyenne au travers d'un engagement social et d'une expérience collective.* » Au nom de cette *expérience collective*, il nous semble important de réaffirmer la nécessité d'assurer les sessions théoriques en présentiel.

Apprendre les bons gestes pour freiner l'épidémie et assurer le bien-être des mineurs accueillis en ACM

Animateurs et directeurs engagés dans des accueils collectifs de mineurs - avec ou sans hébergement - sont de facto amenés à intervenir auprès d'un collectif composé d'enfants et d'adolescents qui, de manière temporaire,

vivrons ensemble. Ces accueils, bien que coupés du quotidien, ne le sont pas du risque sanitaire qui pèse actuellement sur l'ensemble de la société. Les équipes d'animation doivent contribuer à la lutte contre l'épidémie de la Covid-19.

L'organisation des formations en présentiel permet aux candidats de se saisir concrètement de toutes les mesures sanitaires nécessaires pour sécuriser au mieux la vie collective. L'agencement des espaces communs, la planification des projets d'animation, la vie quotidienne (l'accueil, les repas, les déplacements, les départs etc.), sont testés et analysés à l'aune des consignes sanitaires. **Cette approche permet aux candidats de mieux appréhender les dispositions qu'ils devront respecter et faire respecter dans les ACM.**

Animateurs et directeurs doivent également veiller au bien-être des mineurs accueillis. Trouver un point d'équilibre entre d'un côté l'application des règles sanitaires et d'un autre la sécurité affective des enfants et des adolescents est un enjeu des formations théoriques. Les leviers pédagogiques mobilisables en ACM dans un contexte de crise sanitaire sont mis en pratique et évalués en amont, dans les formations organisées en présentiel.

L'éducation citoyenne constitue la clé de voûte de notre ingénierie de formation.

Le travail en équipe est au cœur de nos méthodes actives. Dans les sessions théoriques, la cohésion du groupe est recherchée par la mise en œuvre d'une organisation coopérative et participative.

Entendre l'option d'autrui, argumenter son point de vue, coopérer en vue d'un projet spécifique, débattre et convenir d'un compromis ne sont pas des facultés innées. De même, prendre des responsabilités, être capable



d'analyser ses réussites et ses échecs constituent des étapes importantes dans la préparation aux fonctions d'animateur et de directeur. En ce sens, la formation en présentiel offre un cadre idéal pour assimiler ces apprentissages. La théorie est expérimentée et les expérimentations sont théorisées. Chaque stagiaire est ainsi associé à l'acte éducatif. **La dynamique de groupe est formative : elle optimise les apprentissages, développe l'entraide et renforce la motivation des apprenants.**

En outre, les pratiques démocratiques expérimentées lors des sessions théoriques servent à outiller les futurs animateurs et directeurs qui, dans le cadre des ACM, seront les garants d'une vie collective bienveillante.

Expérimenter le *vivre ensemble* pour dépasser l'entre-soi et favoriser l'ouverture interculturelle.

Les formations théoriques conçues en présentiel sont des espaces d'éducation au *vivre ensemble*. Partager le temps d'une formation un espace de vie avec de nouvelles personnes n'est pas acte anodin. L'expérience est en soi formative. **Le *vivre ensemble* est un processus qui se construit à plusieurs, il demande à être accompagné par les formateurs et analysé par les candidats afin que ces derniers puissent être capables, au sein des ACM, d'animer une vie collective de qualité, respectueuse de tout un chacun.**

La Fédération des Aroéven, mouvement d'action et de recherche pédagogiques, a formalisé autour de cette notion une approche éducative singulière qui se résume en quelques mots : *éduquer à et par la diversité*. Cette orientation éducative s'inscrit dans les valeurs associées à la lutte contre le cloisonnement social ; en faveur de l'acceptation

de l'autre, dans toute sa diversité. **Favoriser l'ouverture interculturelle et les apprentissages mutuels pour réduire les exclusions, les inégalités ainsi que les discriminations, telle est notre ambition éducative.** Celle-ci s'appuie sur les interactions sociales, au sein des formations théoriques et dans les séjours de vacances.

Pour toutes ces raisons, il est fondamental pour la Fédération des Aroéven de maintenir - autant faire ce peut - l'ensemble des formations théoriques conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD en présentiel.

Ceci bien évidemment dans la stricte application des mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19. Ainsi, **les mesures d'hygiène et des gestes barrières** - tels que définis dans l'article 1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 - **sont scrupuleusement appliqués en tout lieu et en toute circonstance par les formateurs et les stagiaires.** Les recommandations émises par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - via le [protocole pour l'organisation des formations BAFA-BAFD](#) publié le 17 décembre 2020 - sont quant à elles mises en œuvre dans toutes les sessions organisées par les Aroéven sur l'ensemble du territoire.

**Groupe de travail BAFA-BAFD
Fédération des Aroéven**

